

## Archives départementales de la Corrèze - Registres matricules

R 1614 - Tulle - 1916 - Registre matricule - vue 27

*Férol*

Nom : <i>Jean François</i>	Surnoms :	Numéro matricule du recrutement : <b>1519</b>																							
Prenoms : <i>Jean François</i>		Classe de mobilisation :																							
ÉTAT CIVIL		SIGNALLEMENT.																							
Né le <i>2 Mai 1896</i> , à <i>Cornil</i> , canton	département d' <i>CORREZ</i> , résidant	Cheveux <i>noirs</i> , Yeux <i>marrons</i> , Front <i>large</i> , Nez <i>rectiligne</i> , Visage <i>long</i> , Renseignements physionomiques complémentaires :																							
d' <i>TULLE-SUD</i> , canton d' <i>CORREZ</i> , département	d' <i>CORREZ</i> , profession d' <i>FORNAISIER</i> , <i>COMBUREUR</i> (1/2), fils d' <i>Jean</i> et de <i>Mirat</i> , domiciliés	Taille : 1 mètre centimètres. Taille rectifiée : 1 mètre centimètres. Marques particulières :																							
à <i>Cornil</i> , canton d' <i>TULLE-SUD</i> , département d' <i>CORREZ</i>	Marié à <i>Caramade</i>	Degré d'instruction :																							
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.																									
Inscrit sous le n° <b>36</b> de la liste du canton de <i>TULLE-SUD</i> Classé dans la <b>1</b> partie de la liste en <b>1915</b> .																									
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.																									
<i>Incorpore à l'armée le 10 Avril 1915 arrivé au corps le 11 du même mois au 32e Régiment d'Infanterie le 30 Novembre 1916. Basé au 162e Régiment d'Infanterie le 20 juillet 1916. Proposé pour la réforme temporaire 1/2 brise qualification renouvelable de la 1<sup>e</sup> Catégorie par la commission de réforme de Toulouse du 1<sup>e</sup> mars 1917 pour l'analyse complète des radiographies, gauche, Blessure par éclat d'obus. Maladie reçue pendant l'1<sup>e</sup> acte de la Commune de Réf. à Tulle du 1<sup>e</sup> Juin 1917. Blessé à la tête, au bras droit, au 1<sup>e</sup> étage de novembre 1917, malade le 1<sup>e</sup> Octobre 1917. Maintenu RT 1<sup>e</sup> main toute par la Commission de réforme d'Orléans du 4 Mars 1919. Réformé Temp. renouvelable jusqu'en 8<sup>e</sup> Octobre 1920. 6<sup>e</sup> de réforme de l'armée des 1<sup>e</sup> Mars 1920. 5<sup>e</sup> de réforme temporaire renouvelable proposée pension temporaire 50% par la Commission de réforme de L'armée du 8 Avril 1921. Réformé définitivement et proposé pour une pension permanente 50% (actif) par décision de la Commission de réforme de l'armée du 30 mars 1921. Impotence complète du membre supérieur gauche par paralysie du radial au dessus du triceps consécutive à blessure par balle au niveau du bras, cicatrice osseuse d'estraction adhérente et décalvée et à l'exception de l'ablation massive imprégnée au bras. Généralement 1<sup>e</sup> main manquante par amputation du bras. 1<sup>e</sup> bras amputé le 1<sup>e</sup> Octobre 1917 avec révision le 1<sup>e</sup> Octobre 1918.</i>																									
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.																									
<table border="1"> <tr> <td rowspan="2">CAMPAGNES.</td> <td colspan="2">BLESSEURS, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><i>Blessé le 25.9.1916 à Beaucourt (Somme) pistolet percutant bras gauche, par balle.</i></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">PERIODS D'EXERCICES.</td> <td>1<sup>e</sup> dans l., du au</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2<sup>e</sup> dans l., du au</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Réservé... Supplémentaires</td> <td>Supplémentaires dans l., du au</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Armée territoriale.</td> <td>1<sup>e</sup> dans l., du au</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Supplémentaires dans l., du au</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Spéciales aux hommes du service de la garde des voies de communication. Du au</td> </tr> </table>			CAMPAGNES.	BLESSEURS, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.		<i>Blessé le 25.9.1916 à Beaucourt (Somme) pistolet percutant bras gauche, par balle.</i>		PERIODS D'EXERCICES.	1 <sup>e</sup> dans l., du au		2 <sup>e</sup> dans l., du au		Réservé... Supplémentaires	Supplémentaires dans l., du au				Armée territoriale.	1 <sup>e</sup> dans l., du au		Supplémentaires dans l., du au		Spéciales aux hommes du service de la garde des voies de communication. Du au		
CAMPAGNES.	BLESSEURS, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.																								
	<i>Blessé le 25.9.1916 à Beaucourt (Somme) pistolet percutant bras gauche, par balle.</i>																								
PERIODS D'EXERCICES.	1 <sup>e</sup> dans l., du au																								
	2 <sup>e</sup> dans l., du au																								
Réservé... Supplémentaires	Supplémentaires dans l., du au																								
Armée territoriale.	1 <sup>e</sup> dans l., du au																								
	Supplémentaires dans l., du au																								
Spéciales aux hommes du service de la garde des voies de communication. Du au																									
<table border="1"> <tr> <td colspan="4">A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :</td> </tr> <tr> <td>la réserve de l'armée active.</td> <td>l'armée territoriale.</td> <td>la réserve de l'armée territoriale.</td> <td>DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc.).</td> </tr> </table>			A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :				la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.	Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc.).														
A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :																									
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.																						
Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc.).																									
<i>Compt. 16.6.34 N° 15.188</i>																									